

# Augmentation générale des salaires

## FO dans la grève interprofessionnelle le 27 janvier

Le coût de la vie augmente de manière exponentielle. Depuis plusieurs mois, les prix de l'énergie flambent de façon brutale : en 2021, le gazole a augmenté de 12 %, le sans-plomb 95 de 16 % et le sans-plomb 98 de 17,5 %.

Les augmentations successives du prix du gaz donnent le tournis : + 4,4 % en juin, + 9,9 % en juillet, + 5,3 % en août, + 8,7 % en septembre, + 12,6 % en octobre et +12,6 % en décembre !

Le prix de l'électricité atteint des niveaux historiques avec une augmentation de + 50 % en dix ans !

>> **Qu'en est-il de la valeur du point d'indice ? Zéro.**

L'INSEE annonce une inflation de 32,9% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Nous avons donc appliqué ce taux sur la base de nos traitements depuis 2000 : les pertes sont vertigineuses !

### Trois exemples types

Corps / Grade	Echelon / Indice	Traitement Actuel	Traitement théorique	Perte mensuelle
ADJAENES P2	Ech 8 Indice 380	1 780,69 €	2 367,60 €	586,92 €
SAENES CN	Ech 10 indice 441	2 066,54 €	2 747,67 €	681,13 €
AAE	Ech 8 indice 575	2 694,46 €	3 582,56 €	888,10 €

>>> **Le SPASEEN-FO revendique l'augmentation significative du point d'indice et, pour commencer, la mise en œuvre du complément de traitement indiciaire obtenu par les collègues hospitaliers pour tous les personnels : 183 € nets mensuels, 49 points d'indice.**

## RIFSEEP : où en sommes-nous ?

Dans le cadre du « Grenelle », la revalorisation de l'IFSE a été appliquée en novembre avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette « revalorisation » s'est traduite, dans les faits, par une augmentation minimale de **17,00 €** bruts par mois pour les ADJAENES et pour les SAENES du groupe 3.

Le RIFSEEP est à la fois une usine à gaz et une machine à diviser les personnels. Nous avons ainsi compilé les montants d'IFSE d'un nombre significatif d'académies. Voici quelques comparaisons :

Un **ADJAENES** dans notre académie touche maintenant **294,00 €** bruts mensuels d'IFSE. Certes, c'est mieux qu'un collègue à Aix-Marseille qui ne perçoit que **275,00 €** mais on est loin des **483,00 €** de Paris ou Versailles, voire des **508,00 €** de la Seine-Saint-Denis.

Un **SAENES classe supérieure dans le groupe 3** touche **417,00 €** bruts mensuellement dans notre académie. C'est le montant appliqué quel que soit le grade et il correspond au minima ministériel.

Ce montant est le plus bas des académies. Il est à comparer avec celui servi pour les mêmes SAENES classe supérieure de **454,00 €** à Lille, de **575,00 €** à Versailles et de **642,00 €** en Seine-Saint-Denis.

Un **AAE non logé en EPLE** dans le groupe 3 perçoit **672,00 €** dans notre académie. C'est certes supérieur aux **650,00 €** de Lyon ou de Bordeaux mais c'est bien inférieur aux **742,00 €** de Lille, aux **917,00 €** de Paris ou aux **975,00 €** de la Seine St Denis.

**Pourquoi une telle augmentation des montants de l'IFSE pour les académies de la région parisienne ?**

*Ce n'est pas seulement une question de coût de la vie : les montants étaient quasi identiques avec les autres académies avant la revalorisation. L'objectif de convergence interministérielle coïncide avec des suppressions de postes : ainsi, à la rentrée prochaine, une trentaine de postes sont supprimés au sein de l'administration centrale du ministère... autant de collègues à reclasser en limitant la perte indemnitaire.*

**>>> Le 22 février prochain, un CTA exceptionnel RIFSEEP est convoqué dans l'académie : Le ministère en exclut les collègues de catégorie C. FO n'accepte pas et rendra compte de ses interventions.**

Ce CTA se tient dans le cadre de la clause de révision triennale du RIFSEEP, qui a fait l'objet d'un groupe de travail ministériel le 12 janvier dernier.

L'objectif annoncé est la convergence indemnitaire interministérielle... mais le ministère en a exclu les personnels de catégorie C.

Ces derniers auraient soi-disant bénéficié d'une véritable revalorisation en 2021, ajoutée à une refonte des grilles. **De qui se moque-t-on ? Il s'agissait d'un simple ajustement vis-à-vis du SMIC !**

**>> Si vous souhaitez plus d'informations concernant votre situation individuelle, y compris pour comparer celle-ci à une similaire dans une autre académie, n'hésitez pas à nous contacter par [m@il](mailto:m@il) ou au 06 23 73 56 40.**

**Pour les salaires, les postes et les conditions de travail, rejoignez-nous dans la grève interprofessionnelle et les manifestations du jeudi 27 janvier.**

### **Horaires et lieux de rendez-vous dans l'académie**

#### **Loire-Atlantique**

Ancenis - 10h00 Pont d'Ancenis  
Nantes - 14h00 Préfecture  
Saint-Nazaire - 10h00 Place de l'Amérique latine

#### **Maine-et-Loire**

Angers - 9h30 AG Bourse du travail. 10h30 manif Place Leclerc  
Cholet - 10h30 Place Travot  
Saumur - 10h00 Place Bilange  
Segré - 10h00 Rond point du Super U

#### **Mayenne**

Laval - 11h30 Place du 11 novembre

#### **Sarthe**

Le Mans - 13h30 Préfecture

#### **Vendée**

La Roche-sur-Yon - 14h00 Bourse du Travail